Carleton-sur-Mer

PLAN DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE 2024-2030

Ville de Carleton-sur-Mer

Inventaire et plan d'action - Volet Corporatif

En collaboration avec cre gaspésie Conseil régional de l'environnement

Climat de changement
La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en action

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.
This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.

Canada

ÉQUIPE DE RÉALISATION

INVENTAIRE DE GAZ À EFFET DE SERRE

Ville de Carleton-sur-Mer
Samuel Landry, Responsable de l'urbanisme
Francis Dubé, Adjoint à l'urbanisme

RÉDACTION

Ville de Carleton-sur-Mer
Samuel Landry, Responsable de l'urbanisme

CRE Gaspésie
Marie-Édith Turcotte-Maltais, Chargée de projet

RÉVISION

CRE Gaspésie
Marie-Édith Turcotte-Maltais, Chargée de projet
Audrey Minot, Adjointe administrative

TABLE DES MATIÈRES

04 MOT DU MAIRE

05 LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER

06 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA GASPÉSIE (CREG)

07 MISE EN CONTEXTE

09 INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GES

17 PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

26 MISE EN OEUVRE ET SUIVI

MOT DU MAIRE

Les effets des changements climatiques dus à l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère sont plus visibles que jamais. On a qu'à penser à la température moyenne qui est à la hausse, au couvert de glace qui diminue et au niveau de la mer qui augmente. Les municipalités ont d'importantes responsabilités en matière d'adaptation et de lutte aux changements climatiques et il est de notre devoir de prendre des mesures significatives pour inverser cette tendance. La Ville de Carleton-sur-Mer s'est dotée d'une vision stratégique pour assurer le développement durable de son territoire et de sa collectivité. Entre autres, elle souhaite s'engager activement et publiquement dans la lutte contre les changements climatiques et dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de sa communauté.

C'est avec un grand enthousiasme que je vous présente aujourd'hui notre plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nos actions comprendront notamment la gestion des matières résiduelles, l'efficacité énergétique de nos bâtiments et l'électrification de nos véhicules. Avec ce plan ambitieux, nous souhaitons également inspirer et accompagner nos concitoyens, ainsi que nos partenaires municipaux vers une transition écologique majeure.

Grâce à ce plan, nous pourrons coordonner nos actions et adapter nos pratiques pour assurer la protection de l'environnement et la qualité de vie des générations futures.

Mathieu Lapointe
Maire, Ville de Carleton-sur-Mer

Carleton-sur-Mer

LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER

Carleton-sur-Mer est la quatrième ville la plus populeuse de la Gaspésie. Elle fait partie de celles dont la population croît constamment. Principalement une communauté de services, l'économie locale repose également sur le tourisme, l'économie du savoir, la construction, l'industrie éolienne, l'agriculture et la pêche commerciale. La ville possède plusieurs infrastructures de loisirs et propose une offre culturelle diversifiée. Enfin, Carleton-sur-Mer compte plusieurs établissements d'enseignement, soit deux écoles primaires, une école secondaire, un centre de formation professionnelle et de formation continue, ainsi qu'un centre d'étude collégiale.

4081 En 2021, la population dénombrée de Carleton-sur-Mer se chiffrait à 4 081.

0,2 % La population de Carleton-sur-Mer a connu une variation de 0,2 % de 2016 à 2021. En comparaison, la moyenne provinciale était de 4,1 % et la moyenne nationale de 5,2 %.

5,1 % En 2021, il y avait 2 016 logements privés occupés à Carleton-sur-Mer, ce qui représente une augmentation de 5,1 % par rapport à 2016.

18,4 hab./km² La superficie de Carleton-sur-Mer est de 221,48 kilomètres carrés et la densité de la population était de 18,4 personnes au kilomètre carré en 2021.

Une communauté durable, authentique et active vivant à l'année une diversité d'expériences entre mer et montagne.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2019-2026

En 2023, la ville a actualisé sa planification stratégique afin d'y intégrer les principes du développement durable dans ses prises de décisions et ses pratiques, dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA GASPÉSIE (CREG)

Le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie (CREG) est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement. Sa mission se résume en quatre points :

- Informer, sensibiliser et conseiller les intervenants du milieu;
- Représentation dans les grands dossiers environnementaux;
- Concertation des acteurs régionaux;
- Agir à titre d'organisme ressource en environnement pour le milieu.

Climat de changement

La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en action

Climat de Changement est une démarche déployée dans l'ensemble des CRE pour contribuer à atteindre les objectifs de carboneutralité du Canada d'ici 2050 et pour faciliter la résilience des communautés face aux impacts des changements climatiques.

Les objectifs de la démarche sont :

- Informer et sensibiliser les personnes clés des collectivités territoriales et les acteurs socioéconomiques du Québec;
- Favoriser le partage d'expertises régionales et faire rayonner des initiatives concrètes;
- Accompagner les élus, les gestionnaires et les professionnels de milieux publics ou privés pour l'identification des enjeux sur lesquels ils peuvent agir le plus efficacement et la mise en place de mesures efficaces;
- Élaborer des outils et développer des ressources pour passer à l'action.

MISE EN CONTEXTE

Les municipalités sont des acteurs de première ligne en ce qui concerne les changements climatiques. Leur rôle et responsabilités grandissent alors que les enjeux climatiques sont de plus en plus présents dans le discours public. En Gaspésie, les municipalités sont particulièrement sensibles à ces enjeux en raison de leur réalité côtière. Les effets des changements climatiques s'y font sentir depuis plusieurs années, notamment par les phénomènes d'érosion et de submersion côtière.

ADAPTATION

Mise en place d'actions visant à diminuer les impacts des changements climatiques sur les populations et les milieux naturels, afin d'augmenter la résilience des communautés.

ATTÉNUATION

Mise en place de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La présente démarche s'inscrit dans la volonté de la ville de Carleton-sur-Mer d'assumer sa responsabilité en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. Le plan de réduction des gaz à effet de serre (GES) de la ville s'ajoute aux actions entreprises dans les dernières années pour structurer son action climatique, comme la stratégie d'adaptation aux changements climatiques dévoilée à l'été 2023. Alors que l'adaptation vise à augmenter la résilience des communautés pour atténuer les effets des changements climatiques, la lutte concerne la réduction des émissions de GES. Les deux voies d'action sont complémentaires et peuvent être portées à l'échelle municipale.

LA DÉMARCHE

Un inventaire a été réalisé afin de quantifier les émissions de GES de la municipalité pour l'année de référence 2019 dans le cadre du programme Partenaires dans la Protection du Climat (PPC) de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM). Ce programme, qui compte plus de 400 municipalités canadiennes de différentes tailles, permet aux municipalités d'avoir une méthode d'inventaire uniformisée et de comparer les résultats entre elles. Le programme comprend cinq étapes :

1. Établir un inventaire de référence des émissions de GES
2. Fixer des objectifs de réduction des émissions
3. Élaborer un plan d'action local
4. Mettre en oeuvre le plan d'action local
5. Surveiller les progrès et présenter les résultats

Résultats

L'application des trois premières étapes a mené à la réalisation du plan de réduction des émissions des GES 2024-2030. L'inventaire des émissions a d'abord permis d'identifier les secteurs les plus émetteurs dans les activités de la municipalité, soit la gestion des matières résiduelles, les bâtiments et le transport. Au niveau énergétique, les sources d'énergie les plus émettrices sont le propane, le diesel et l'essence.

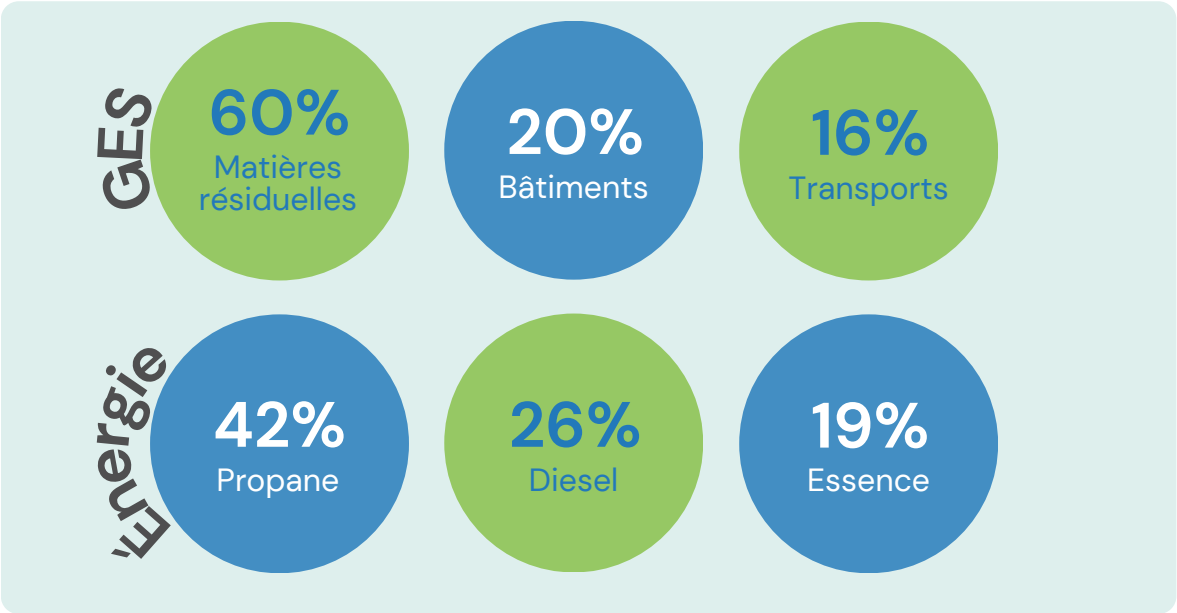

INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GES

INVENTAIRE GES CORPORATIF

ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR

L'inventaire des GES a été réalisé au courant des années 2021 et 2022 avec comme année de référence 2019. Cette première phase de l'inventaire comptabilise exclusivement les GES générés par les activités et les infrastructures de la ville de Carleton-sur-Mer (volet corporatif). Les émissions attribuables aux activités sur l'ensemble du territoire (volet collectivité) seront réalisées dans une deuxième phase.

Les données proviennent principalement des données disponibles dans les dossiers de la ville de Carleton-sur-Mer, notamment les factures de carburant et les relevés d'électricité pour les infrastructures de la ville. Certaines estimations ont dû être faites lorsque les données étaient manquantes ou incomplètes.
L'inventaire est divisé en cinq grands secteurs d'activité : les bâtiments, l'éclairage, les véhicules, les matières résiduelles, ainsi que les eaux et égouts.

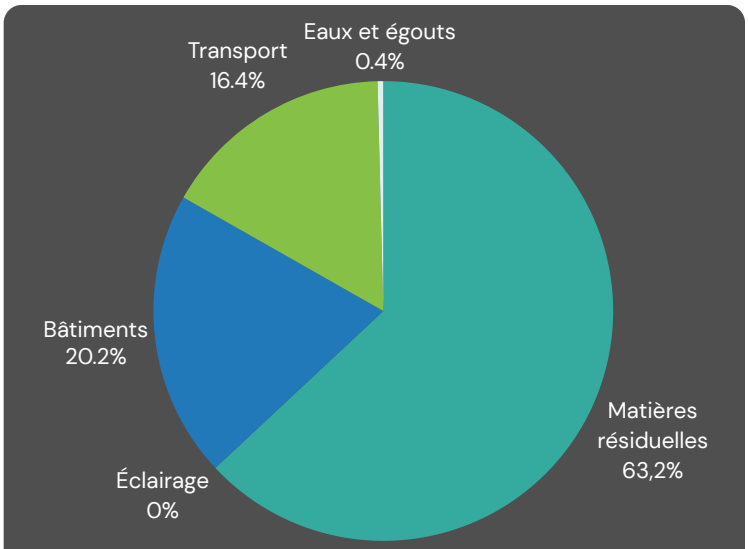

Figure 1 Proportion des émissions de GES par secteur d'activité de la ville

Tableau 1 Émissions de GES et consommation d'énergie par secteur d'activité de la ville

Secteur	Émissions (tCO2e)	Énergie (GJ)
Matières résiduelles	269,92	0
Bâtiments	86,11	8743
Véhicules	69,88	1012
Eaux et égouts	1,7	4929
Éclairage	0,33	965
Total	**426,94**	**15649**

INVENTAIRE GES CORPORATIF

ÉMISSIONS DE GES PAR SOURCE D'ÉNERGIE

L'inventaire a également permis d'identifier les émissions de GES en fonction des différentes sources d'énergie utilisée. La ville utilise cinq sources énergétiques, soit l'électricité, l'essence, le diesel, le mazout et le propane.

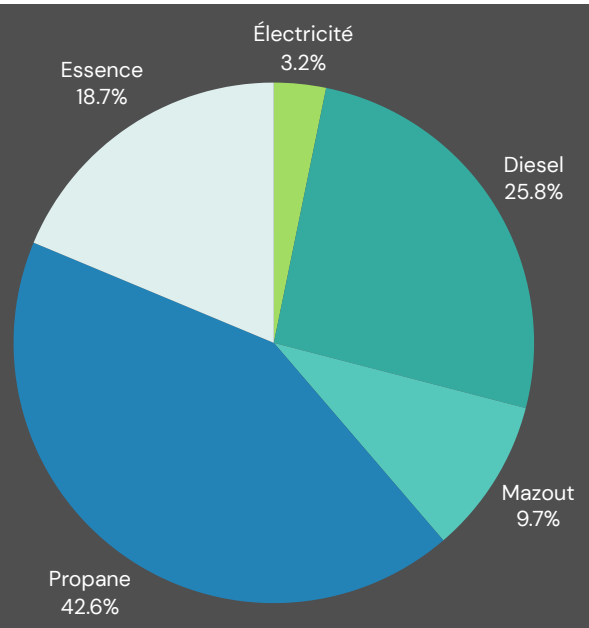

Figure 2 Proportion des émissions de GES par source d'énergie

Tableau 2 Émissions de GES et consommation énergétique par source d'énergie

Secteur	Émissions (tCO2e)	Énergie (GJ)
Propane	66	1 108
Diesel	40	563
Essence	29	449
Mazout	15	221
Électricité	5	13 308
Total	**155**	**15 649**

INVENTAIRE GES CORPORATIF

ÉMISSIONS DE GES – MATIÈRES RÉSIDUELLES

L'inventaire des émissions de GES pour le secteur des déchets concerne les matières résiduelles générées dans les bâtiments et sites municipaux. Il s'agit du secteur le plus émetteur avec un total de 268,92 tCO2éq., soit 63% des émissions municipales. Parmi les sites et bâtiments évalués, le camping municipal représente 50% des émissions de GES. Des actions spécifiques au camping ont donc été incluses dans le plan d'action.

Tableau 3 Données relatives aux matières résiduelles dans les sites municipaux

Lieu	Quantité (t)	Émissions de GES (tCO2e)
Garage municipal rue Comeau (conteneur)	28,5790659	46,36
Centre Léopold Leclerc	24,4963422	39,74
Golf	13,88126058	22,52
Salle Charles Dugas	3,3642	5,46
Arpents verts	3,3642	5,46
Hôtel de ville	3,3642	5,46
Quai des arts	2,653770405	4,30
Garage municipal rue Comeau (bac)	1,66608	2,70
Caserne rue Comeau	1,1214	1,82
Total	**165,78**	**268,92**

Il est important de préciser que les résultats pour ce secteur ont été obtenus à partir d'estimations puisque les données concernant les quantités réelles de matières résiduelles (MR) générées par les activités de la ville n'étaient pas disponibles. De plus, la grande proportion de GES produits par le secteur des MR est attribuable au fait que le lieu d'enfouissement technique (LET) où sont traitées les MR ne comporte pas de système de traitement des biogaz. Des actions concernant les méthodes de suivi et le mode de gestion des MR sont prévues au plan d'action.

INVENTAIRE GES CORPORATIF

ÉMISSIONS DE GES – BÂTIMENTS

Le deuxième secteur le plus émetteur est celui des bâtiments avec 86,11 tCO2éq., soit 20,2% des émissions de GES de la municipalité. Pour réaliser l'inventaire, la consommation énergétique de l'ensemble des bâtiments et lieux municipaux a été comptabilisée. Les bâtiments les plus émetteurs sont l'Aréna et les trois garages municipaux. Ce sont donc les bâtiments qui sont ciblés par les actions à entreprendre en priorité dans ce secteur. L'ensemble des bâtiments feront l'objet d'une analyse énergétique afin d'identifier les mesures à mettre en place pour améliorer leur efficacité énergétique.

Tableau 4 Données relatives à la consommation d'énergie et les coûts y étant associés, ainsi qu'aux émissions des bâtiments municipaux

Nom du bâtiment	Consommation d'énergie (GJ)	Dépenses	Émissions de GES (tCO2e)
Centre Léopold Leclerc (Aréna)	2,903	73 125,37 $	25,40
Garage municipal Carleton (Travaux publics)	491	13 268,59 $	20,27
Garage municipal Carleton (Mécanique)	420	11 373,46 $	17,18
Garage municipal Saint-Omer	299	9 257,61 $	15,83
Camping et Parc	1,342	36 859,08 $	6,31
Quai des arts	1,954	59 803,39 $	0,67
Hôtel de ville	409	11 338,31 $	0,14
Salle Charles-Dugas	320	10 980,09 $	0,11
Caserne	249	7 010,21 $	0,09
Chalet Golf	119	3 426,33 $	0,04
Arpents Verts	104	3 010,57 $	0,04
Écovoile	54	1 640,51 $	0,02
Garage Golf	43	1 323,50 $	0,01
Terrain de balle	1	0,00 $	0,00
Place du Vieux Quai	1	170,36 $	0,00
Parc Germain-Deslauriers	9	384,89 $	0,00
Borne électrique	10	412,58 $	0,00
Caméra Promotek	2	217,24 $	0,00
Halte municipale (Grande envolée)	13	498,15 $	0,00
Total	**2544**	**244 100,24 $**	**86,11**

INVENTAIRE GES CORPORATIF

ÉMISSIONS DE GES – TRANSPORTS

Le secteur des véhicules génère 70 tCO2éq., soit 16,4 % des émissions GES de la ville, mais c'est également le secteur qui utilise le plus d'énergie fossile. Ce secteur se compose de deux catégories. La première comprend les véhicules et les équipements fonctionnant à essence. La deuxième comprend les véhicules de plus gros formats et la machinerie qui fonctionnent au diesel. Au moment de l'inventaire, la flotte de véhicules de la ville comprenait neuf véhicules à essence, dix véhicules et machineries utilisant le diesel et deux véhicules électriques.

Tableau 5 Consommation d'énergie, coûts et émissions reliés aux transports

Type de véhicule	Consommation d'énergie (GJ)	Dépenses ($)	Émissions de GES (tCO2e)
Machinerie et véhicules lourds	563	19 913,13 $	40
Véhicules courants et équipements	449	15 635,58 $	30
Total	**1012**	**35 548,71 $**	**70**

L'électrification de la flotte de véhicule et de l'équipement sont les principales mesures à mettre en place pour réduire les émissions de GES de ce secteur. Des mesures pour réduire la fréquence d'utilisation des véhicules et des équipements sont également prévues dans le plan d'action.

INVENTAIRE GES CORPORATIF

ÉMISSIONS DE GES – ÉCLAIRAGE

Ce secteur comprend seulement les émissions de GES liées à l'éclairage extérieur des rues et des lieux publics. Les émissions liées à l'éclairage des bâtiments sont comptabilisées dans la catégorie bâtiment de l'inventaire. L'éclairage public est le secteur qui génère le moins de GES selon l'inventaire avec moins de 1 % des émissions. Ceci s'explique par le fait que la majorité de l'éclairage public a été remplacée par de l'éclairage au DEL avant 2019. Les efforts pour réduire les émissions de ce secteur seront donc de moindre envergure. Le plan d'action compte néanmoins des mesures pour s'assurer que l'éclairage actuel et futur soit une source négligeable de GES.

Tableau 6 Consommation d'énergie, coûts et émissions reliés à l'éclairage

Lieux	Type d'éclairage	Consommation d'énergie (GJ)	Dépenses	Émissions de GES (tCO2e)
Luminaires rues	Éclairage public	936	36 166,00 $	0,32
Parc des Horizons	Éclairage public	21	721,00 $	0,01
Quai de Carleton	Éclairage public	8	299,00 $	0
Total		**965**	**37 186,00 $**	**0,33**

INVENTAIRE GES CORPORATIF

ÉMISSIONS DE GES – EAUX ET ÉGOUTS

Tout comme le secteur de l'éclairage, le secteur des eaux et des égouts génère moins de 1% des GES de la ville, soit 1,7 tCO2éq. Toutefois, ce secteur arrive deuxième en termes de consommation d'énergie après les bâtiments. Des actions permettant de réduire la quantité d'électricité utilisée par les installations et des mesures pour réduire les quantités d'eau potable et usées traitées sont prévues au plan d'action.

Tableau 7 Consommation d'énergie, coûts et émissions reliés aux eaux et aux égouts

Nom de l'installation	Consommation d'énergie (GJ)	Dépenses	Émissions de GES (tCO2e)
Bâtiment étangs aérés	1975,00	43 819,81 $	0,68
Puits municipal Carleton	1013,00	25 151,98 $	0,35
Puits municipal Saint-Omer	656,00	17 247,25 $	0,23
Poste de pompage (Vernette)	540,00	18 489,58 $	0,19
Poste de pompage (Quai)	231,00	6 512,60 $	0,08
Réservoir 1 (viaduc)	135,00	3 874,53 $	0,05
Poste de pompage (Maria)	72,00	2 132,91 $	0,02
Surpresseur 1	52,00	1 572,61 $	0,02
Surpresseur 3 (église)	60,00	1 807,87 $	0,02
Poste de pompage (Paul Omer Leblanc)	44,00	1 361,10 $	0,02
Poste de pompage (Marc Leblanc)	34,00	1 090,86 $	0,01
Poste de pompage (Clément-Bernard)	16,00	512,36 $	0,01
Réservoir 2 (boule)	38,00	1 202,68 $	0,01
Surpresseur 2 (viaduc)	28,00	928,09 $	0,01
Poste de pompage (Montagne)	13,00	509,71 $	0
Poste de pompage (Comeau)	12,00	443,66 $	0
Poste de pompage (Marcel)	10,00	246,11 $	0
Total	**4929,00**	**126 903,71 $**	**1,7**

PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

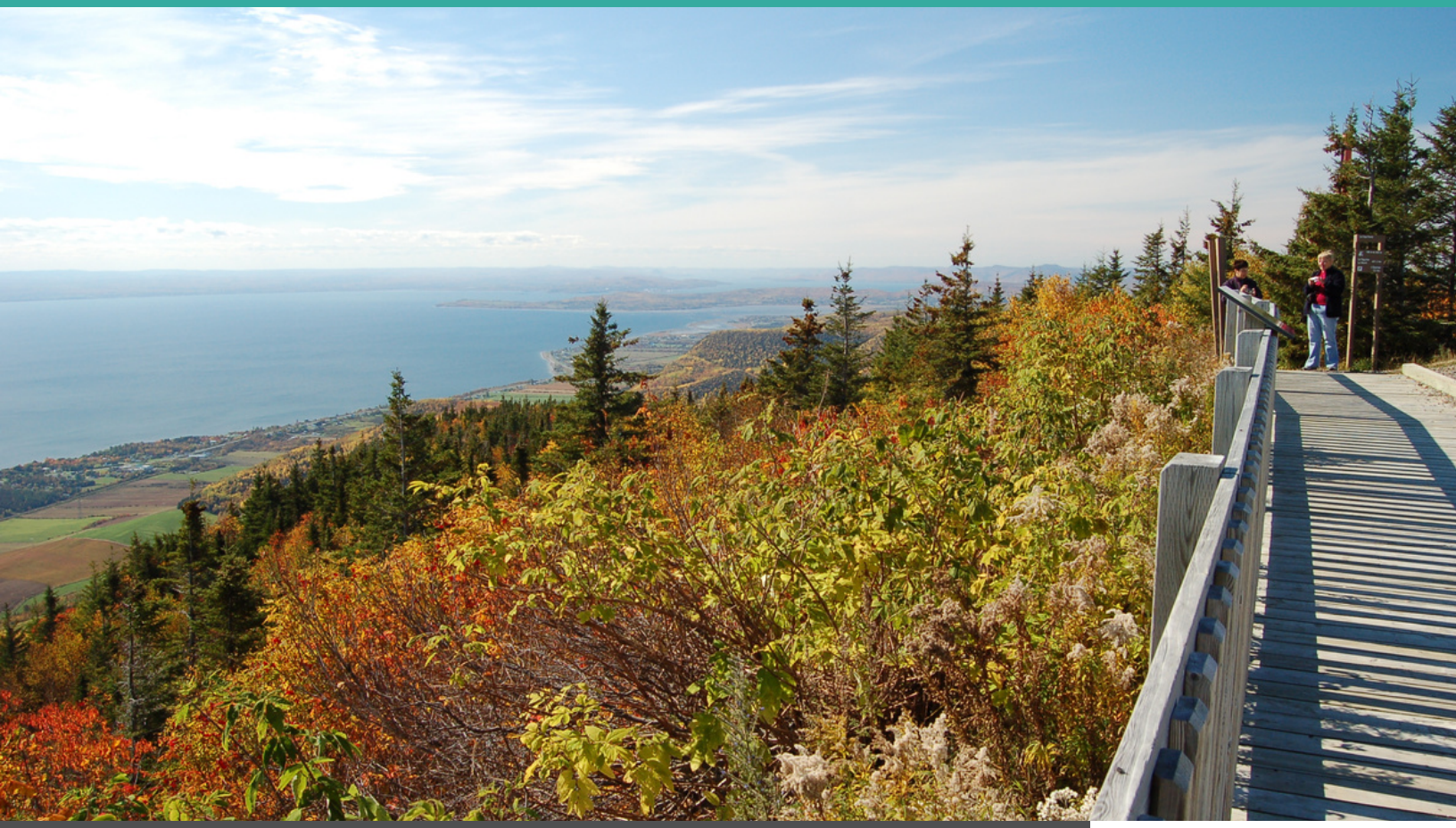

LE PLAN DE RÉDUCTION DES GES

La ville de Carleton-sur-Mer s'est associée au Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie (CREG) pour réaliser le plan de réduction des GES prenant en compte les données de l'inventaire des émissions de 2019. Le conseil municipal et les différents départements de la ville ont été consultés afin de cibler les pistes d'action possibles. Ces consultations ont favorisé la réalisation d'un plan réaliste et adapté aux contraintes de la ville.

Objectifs

En réalisant le plan d'action, il a été possible de constater un potentiel de réduction de 62% des émissions de GES. Ainsi, l'objectif ciblé est une réduction de 60% sous le niveau de 2019 d'ici 2030.

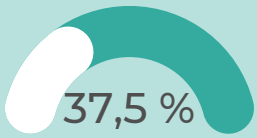

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Réduction de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et carboneutralité d'ici 2050

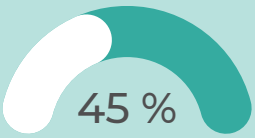

GOUVERNEMENT DU CANADA

Réduction de 45% sous le niveau de 2005 d'ici 2030 et carboneutralité d'ici 2050

VILLE DE CARLETON-SUR-MER

Réduction de 60% sous le niveau de 2019 d'ici 2030.

Choix des actions

Les actions ont été priorisées selon les secteurs les plus émetteurs qui apparaissent dans l'inventaire. Les efforts à mener sont ainsi plus importants dans le secteur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments. Pour chacun des secteurs, les actions choisies sont issues des informations recueillies auprès du personnel municipal et des résultats de l'inventaire. Le plan s'échelonne jusqu'en 2030 afin de s'arrimer avec les échéanciers nationaux.

Légende - Potentiel de réduction des émissions GES

	1% et moins
	2 à 5%
	6 à 10%
	11% et plus

Légende - Coût

$	0$ - 5 000$
$$	5 000$ - 25 000$
$$$	25 000$ - 100 000$
$$$$	100 000$ - 250 000$
$$$$$	plus de 250 000$

PLAN DE RÉDUCTION DES GES

PRIORITÉ 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le secteur des matières résiduelles

Objectif 1.1 Améliorer la gestion des matières résiduelles de la municipalité afin de réduire la quantité de matières acheminées vers l'élimination.

Action	Échéancier	Potentiel de réduction des émissions GES	Coût
1.1.1 S'impliquer dans la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles pour le développement du compostage sur le territoire.	2028		$
1.1.2 Déployer le compostage pour toute la Ville.	2028		$$$$$
1.1.3 Promouvoir la mise en place d'un système de captage et d'élimination de biogaz au site d'enfouissement auprès de la RIGMR.	2025		$$$
1.1.4 Mettre en place une stratégie de sensibilisation de la clientèle du camping sur le 3RV-E en axant sur la réduction à la source.	2025		$
1.1.5 Installer une ou des stations de tri au camping pour les campeurs incluant des installations pour la gestion du compost.	2024		$
1.1.6 Installer des îlots de tri dans tous les bâtiments et lieux publics municipaux.	2026		$$$

PLAN DE RÉDUCTION DES GES

PRIORITÉ 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le secteur des bâtiments

Objectif 2.1 Augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux.

Action	Échéancier	Potentiel de réduction des émissions GES	Coût
2.1.1 Analyser le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux.	2024		$$$
2.1.2 Remplacer les garages municipaux de Carleton par de nouvelles constructions plus écoénergétiques.	2026		$$$$$
2.1.3 Rénover l'enveloppe du garage municipal de Saint-Omer.	2028		$$$$
2.1.4 Conversion du garage municipal de Saint-Omer du propane à l'électrique.	2028		$$$
2.1.5 Remplacer les chauffe-eaux au propane les plus âgés du camping pour des modèles électriques à accumulation et ajout de minuterie.	2026		$$

PLAN DE RÉDUCTION DES GES

PRIORITÉ 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le secteur des bâtiments

Objectif 2.2 Adopter des mesures de sobriété énergétique afin de réduire la consommation énergétique de la municipalité.

Action	Échéancier	Potentiel de réduction des émissions GES	Coût
2.2.1 Installer le contrôle de l'éclairage dans les bâtiments municipaux ciblés.	2027		$$
2.2.2 Installer des thermostats intelligents ou autre système de gestion de l'énergie dans les bâtiments municipaux.	2026		$$
2.2.3 Installer l'éclairage au DEL dans les bâtiments municipaux.	2027		$$

PLAN DE RÉDUCTION DES GES

PRIORITÉ 3 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour le secteur des transports

Objectif 3.1 Diminuer l'empreinte du parc automobile municipal.

Action	Échéancier	Potentiel de réduction des émissions GES	Coût
3.1.1 Électrifier les véhicules et les équipements au camping.	2024- 2030		$$$$
3.1.2 Réduire la fréquence de tonte des pelouses municipales.	2024 - 2030		$
3.1.3 Optimiser les trajets de déneigement.	2025		$

PLAN DE RÉDUCTION DES GES

PRIORITÉ 4 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour le secteur des eaux et égouts

Objectif 4.1 Améliorer l'efficacité énergétique du système de traitement des eaux usées.

Action	Échéancier	Potentiel de réduction des émissions GES	Coût
4.1.1 Analyser le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures de traitement d'eau.	2024		$$$
4.1.2 Installer des variateurs de fréquence électroniques pour les étangs aérés.	2026		$$$
4.1.3 Installer des compteurs d'eau dans les infrastructures municipales.	2027		$$
4.1.4 Installer un système de surveillance à distance des stations d'égouts.	2026		$$$

PLAN DE RÉDUCTION DES GES

PRIORITÉ 5 : Intégrer les principes de développement durable dans la gouvernance municipale

Pour la priorité 5, les actions proposées concernent la gouvernance municipale. Il ne s'agit pas d'actions qui pourront directement réduire les émissions de GES de la ville, mais qui structurent la démarche en plus d'encourager l'adhésion du personnel aux mesures mises en place.

Objectif 5.1 Adapter la gouvernance municipale au plan d'action GES de la ville.

Action	Échéancier	Coût
5.1.1 Mettre en place des mesures de réduction à la source et de réemploi.	2025	$
5.1.2 Adopter une réglementation ou une politique sur la construction, rénovation et démolition des infrastructures municipales qui intègre des principes de bâtiments durables.	2026	$
5.1.3 Adopter une politique d'achat responsable.	2025	$
5.1.4 Adopter des incitatifs au transport durable pour le personnel.	2024	$

Objectif 5.2 Sensibiliser et former le personnel municipal sur la démarche en réduction des GES.

Action	Échéancier	Coût
5.2.1 Offrir une formation sur la gestion des matières résiduelles à l'ensemble du personnel.	2025	$
5.2.2 Offrir une formation récurrente sur l'écoconduite au personnel susceptible d'utiliser fréquemment les véhicules de la ville.	2024	$

PLAN DE RÉDUCTION DES GES

PRIORITÉ 6 : Compenser les émissions de gaz à effet de serre

Pour la priorité 6, le potentiel de réduction des émissions de GES n'a pas été inclus. Comme il s'agit de mesures de compensation, elles ne permettent pas de réduire les émissions. Elle permettent seulement de compenser les émissions inévitables.

Objectif 6.1 Réduire l'impact de la municipalité en termes d'émissions de GES.

Action	Échéancier	Coût
6.1.1 Compenser les émissions relatives aux déplacements du personnel par l'achat de crédits carbone.	2024-2030	$
6.1.2 Compenser l'écart de la cible de réduction GES par l'achat de crédits carbone.	2024-2030	$

MISE EN OEUVRE ET SUIVI

MISE EN OEUVRE ET SUIVI

La mise en œuvre du plan de réduction GES nécessitera l'implication de tous les services, employés et élus dans la démarche. Les membres de l'administration municipale devront intégrer les mesures prévues au plan dans la gestion de leur service. Il devront notamment s'assurer que tous les employés de leur service soient informés et outillés pour atteindre les objectifs du plan. De son côté le conseil municipal devra s'assurer de fournir les ressources nécessaires à l'administration municipale pour mener à bien les différentes actions du plan.

Pour s'assurer du suivi et de la mise en œuvre du plan, un comité de suivi sera créé. Ce comité sera formé de membres de l'administration municipale et d'élus. Le rôle de ce comité sera de suivre l'avancement du plan de réduction et de s'assurer que l'administration municipale et le conseil prennent action pour atteindre l'objectif de réduction qui a été établi par le conseil. Bien que le plan contient certaines actions de suivi, le comité pourra proposer d'autres mesures à mettre en place pour faciliter l'inventaire et apprécier l'efficacité des actions du plan de réduction. Le comité pourra également proposer d'autres actions à mettre en place pour l'atteinte des objectifs du plan de réduction GES.

Une mise à jour de l'inventaire à mi-parcours, soit en 2026 devra être prévue pour permettre de voir l'état d'avancement, apporter des correctifs au plan d'action et revoir au besoin les cibles de réduction. Le plan réduction GES et les avancements de celui-ci seront publiés et partagés à l'équipe municipale, ainsi qu'à la population, afin que tous soient informés de la démarche et y participent collectivement.